

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 28 Juin 2021

Le vingt-huit Juin deux mil vingt et un à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BESSONNET Hervé Maire

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NIMESKERN Laurence, SAINTURAT Corinne, THIBAUD Stéphanie, MM : BRUN Jérôme, CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNE Hervé, POTIER Jocelyn, THUE Alain

**Excusé(s) avant donné procuration** : Mmes : NERAUDEAU Delphine à M. POTIER Jocelyn, SIONNEAU Dominique à Mme SAINTURAT Corinne  
Excusé(s) : Mmes : DILLET Sabrina, REMAUD Natacha, MM : DELEBARRE Maxime, VITALIEN Anthony

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 23/06/2021

**Date d'affichage** : 23/06/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

le : 29/06/2021

et publication ou notification

du : 29/06/2021

**A été nommée secrétaire** : M. LE GAL Alain

Le procès-verbal de la réunion précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, a été adopté.

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 1 - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée au titre des amendes de police pour des travaux d'aménagement de voirie pour stationnement et sécurisation d'un carrefour RD32/RD82
- 2 - Installation d'abris vélos et demande de subventions
- 3 - Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

#### **réf : 2021 06 01 - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée au titre des amendes de police pour des travaux d'aménagement de voirie pour stationnement et sécurisation d'un carrefour RD32/RD82**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer les travaux relatifs à l'aménagement d'une voirie pour stationnement et sécurisation d'un carrefour.

Ce projet se situe au niveau du carrefour de la route des Garateries et du Chemin des Landes, la route des Garateries étant une voirie communautaire reliant l'agglomération de Notre Dame de Riez au giratoire des Peupliers RD32/RD82.

Ce projet consiste à décaler un abribus sur un délaissé de la commune pour supprimer l'arrêt au droit du carrefour.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour ces travaux.

Vu l'article R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière,

Vu la présentation du projet,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de voirie pour stationnement et sécurisation d'un carrefour RD32/RD82.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 2021 06 02 - Installation d'abris vélos et demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021\_02\_01 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de fourniture et de pose de supports et d'abris vélos sécurisés entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et les communes membres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Monsieur le Maire présente aux membres présents les 3 projets d'installation d'abris vélos :

- Ecole : 16 emplacements pour un montant de 10 254 € HT subventionné à hauteur de 6 152,40 €,
- Point I : 10 emplacements pour un montant de 6 315 € HT subventionné à hauteur de 3 789 €,
- Stade de foot : 10 emplacements pour un montant de 6 315 € HT subventionné à hauteur de 3 789 €.

Total des dépenses : 22 884 € HT soit 27 460,80 € TTC,

Total des recettes : 13 730,40 €.

Madame Laurence NIMESKERN donne quelques précisions sur ces installations.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

- Décide de retenir la Société ABRI PLUS de Saint Philbert de Grand Lieu pour la fourniture et la pose d'abris vélos :

- \* Ecole : 16 emplacements pour un montant de 10 254 € HT,
- \* Point I : 10 emplacements pour un montant de 6 315 € HT,
- \* Stade de foot : 10 emplacements pour un montant de 6 315 € HT.

Soit un montant global de 22 884 € HT,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer 3 demandes de subventions auprès d'ALVÉOLE.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 2021 06 03 - Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Le Conseil Municipal,*

*- après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,*

*- vu la délibération du Conseil Municipal n°2020\_05\_04 du 25 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,*

**PREND ACTE** des décisions municipales suivantes :

- 2021\_31 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AD n° 337, appartenant à AT HOME, située rue du Lignerou - Lotissement Le Paradis.

- 2021\_32 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AD n° 336, appartenant à AT HOME, située rue du Lignerou - Lotissement Le Paradis.

- 2021\_33 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AD n° 335, appartenant à AT HOME, située rue du Lignerou - Lotissement Le Paradis.

- 2021\_34 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section A n° 2428, appartenant à SCI MIGNÉ, située 935 route de Commequiers.

- 2021\_35 : travaux de rénovation des sanitaires de l'Ecole publique - Travaux complémentaires

Monsieur le Maire a retenu la Société EURL AGIR ECO ENERGIES de Notre Dame de Riez pour un montant de 658,93 € TTC pour les travaux de rénovation des sanitaires des enseignants de l'Ecole publique.

- 2021\_36 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AC n° 110p et 114p, appartenant à M. GUYON Constant et Mme GUYON Marthe, située Lotissement Le Sounaïe Lot n° 1, 5 impasse des Jars.

- 2021\_37 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AC n° 110p et 114p, appartenant à M. GUYON Constant et Mme GUYON Marthe, située Lotissement Le Sounaïe Lot n° 2, 3 impasse des Jars.

- 2021\_38 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AC n° 110p et 114p, appartenant à M. GUYON Constant et Mme GUYON Marthe, située Lotissement Le Sounaïe Lot n° 3, 1 impasse des Jars.

- 2021\_39 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AC n° 110p et 114p, appartenant à M. GUYON Constant et Mme GUYON Marthe, située Lotissement Le Sounaïe Lot n° 4, 2 impasse des Jars.

- 2021\_40 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AC n° 110p et 114p, appartenant à M. GUYON Constant et Mme GUYON Marthe, située Lotissement Le Sounaïe Lot n° 7, 8 impasse des Jars.

- 2021\_41 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AC n° 110p et 114p, appartenant à M. GUYON Constant et Mme GUYON Marthe, située Lotissement Le Sounaïe Lot n° 8, 10 impasse des Jars.

- 2021\_42 : droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section A n° 2572/2584, appartenant aux Consorts RAFFIN, située 285 chemin des Landes.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Questions diverses :**

- Mme Laurence NIMESKERN informe l'Assemblée du dysfonctionnement du radar pédagogique situé rue de l'Île de Rié. Un contact va être pris avec les gestionnaires.
- Monsieur Hervé MIGNÉ demande l'installation d'un panneau plus grand et plus rigide pour permettre l'affichage des événements associatifs et/ou communaux.
- Monsieur Jocelyn POTIER évoque le sujet de la liaison "piste cyclable" entre notre commune et Saint Hilaire de Riez.
- Madame Laurence NIMESKERN rappelle la vitesse excessive constatée Rue des Combes.
- Monsieur Jocelyn POTIER évoque le passage de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et demande à Monsieur le Maire d'effectuer des démarches auprès de la Communauté de Communes et de la Préfecture pour solliciter le transfert de la Commune de Notre Dame de Riez dans le canton de Saint Hilaire de Riez au lieu du Canton de Saint Jean de Monts.

### **Complément de compte-rendu :**

- Monsieur le Maire annonce l'annulation du bus de plage pour cet été en raison notamment de difficultés juridiques suite à la prise de la compétence "mobilités" par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles.
-

- Monsieur Alain THUÉ présente le suivi des chantiers en cours à savoir l'installation des vestiaires du foot dont nous allons lancer prochainement le marché public, et les travaux de la salle polyvalente qui doivent débuter dès début juillet.
- Date du prochain Conseil Municipal : 26 juillet 2021 (sous réserve de modification)

En mairie, le 29/06/2021  
Le Maire  
Hervé BESSONNET



Fin de réunion : 20h15